

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du grand projet urbain des Minguettes à Vénissieux, vous avez approuvé, par la délibération n° 1998-3055 du 7 juillet 1998, le projet d'aménagement des espaces extérieurs du quartier Montchaud, secteur Lénine-sud.

En complément de cet aménagement, l'OPAC du Rhône propose d'aménager un espace vert, actuellement faiblement utilisé, situé entre les tours 21 et 23, boulevard Lénine et qui est susceptible de jouer un rôle plus important dans le quartier.

La requalification de cet espace permettrait de répondre à plusieurs objectifs :

- valoriser l'entrée du quartier,
- s'intégrer au parc urbain voisin,
- améliorer et valoriser la liaison entre le nord et le sud du quartier, notamment en direction du centre commercial de la Rotonde,
- créer un lieu convivial de rencontre entre les générations.

Le coût global de cet aménagement réalisé par l'OPAC du Rhône est fixé à 2600 000 F TTC et serait financé comme suit :

- Etat	1 000 000 F
- communauté urbaine de Lyon	1 250 000 F
- commune de Vénissieux	350 000 F

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1998-3055 en date du 7 juillet 1998 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de l'espace situé entre les tours 21 et 23, boulevard Lénine et présenté par l'OPAC du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à verser une participation financière de 1 250 000 F à l'OPAC du Rhône et à signer la convention correspondante.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 657 170 - fonction 66 - opération 0061.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,

pour le président,